

La commune d'Esvres-sur-Indre a missionné la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) du Centre pour procéder à l'identification des chemins ruraux sur le territoire communal. Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, et qui n'ont pas été classés comme voies communales.

La mission prévoit notamment le relevé terrain des chemins ruraux. A compter de l'été 2019, un technicien de la SAFER se déplacera à différentes reprises sur l'intégralité des chemins ruraux de la commune pour plusieurs travaux de cartographie. Le technicien sera amené à illustrer ses relevés par la prise de photographies.

Les documents que la SAFER restituera à la commune à la fin de l'étude seront consultables par le public en mairie.